

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.01.18

Présents	25
Absents Excusés	8

**OBJET :**  
**VILLE NATURE –**  
**FINANCEMENT DE**  
**RECUPERATEURS**  
**D'EAU – SUBVENTION**  
**AUX RESIDENTS DE**  
**LA COMMUNE POUR**  
**L'ANNEE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 5 février

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier

**MEMBRES PRESENTS :** Richard MALLIÉ, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

**POUVOIRS :** Mathieu PIETRI à Richard MALLIÉ, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hervé CAYLA à Saïd ACHACHE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

Dans le cadre de sa politique de « Ville Nature », la commune souhaite activement préserver les ressources en eau du territoire en proposant aux particuliers de se doter d'un récupérateur d'eau. Il convient d'indiquer que la récupération des eaux de pluie et leurs usages sont encadrés par l'arrêté ministériel du 21 août 2008.

Pour cela il est proposé une aide financière aux résidents souhaitant faire l'acquisition d'un récupérateur d'eau.

L'aide forfaitaire s'élèvera à 50 € par tranche d'1 m<sup>3</sup>. L'aide maximale étant de 250 € pour un équipement de 5 m<sup>3</sup>. Il s'agit de promouvoir l'achat de contenants plus importants en vue de collecter une plus grande quantité des eaux de pluie.

Les résidents désirant profiter de cet équipement présenteront un devis répondant aux 3 conditions d'éligibilité fixées par la commune, soit une cuve en bâche souple, muni d'un dispositif d'étanchéité afin d'éviter la prolifération des moustiques.

La prime est accordée après instruction d'un dossier comprenant :

- Le devis d'un prestataire
- Le RIB du demandeur
- Un justificatif de domicile
- Une demande de subvention complétée par le demandeur
- La signature du règlement concernant ce dispositif

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240205-24\_01\_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

S<sup>2</sup>LOW



Un seul dossier sera éligible par foyer

La subvention sera versée au bénéficiaire  
d'une facture portant la mention « acquittée ».

En complément de cette subvention, les particuliers pourront aussi se tourner vers la Région Sud qui proposera prochainement un dispositif similaire sur son principe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
**A l'Unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer une subvention aux résidents souhaitant faire l'acquisition d'un récupérateur d'eau.

**FIXE** le montant forfaitaire de la subvention à 50 € par tranche d'1 m<sup>3</sup>.


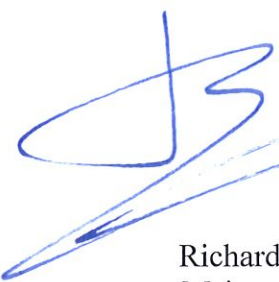
**DIT** que le montant de l'aide maximale de la subvention est plafonné à 250 € pour un équipement de 5 m<sup>3</sup>

**DIT** que la subvention est accordée après instruction d'un dossier par la commune comprenant :

- Le devis d'un prestataire
- Le RIB du demandeur
- Un justificatif de domicile
- Une demande de subvention complétée par le demandeur
- La signature du règlement concernant ce dispositif

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : .....



Richard MALLIÉ,  
Maire.